

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE - Loi du 5 avril 1884 (article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°33/2015

**OBJET : EQUIPEMENT INFORMATIQUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Excusés : 8

Pouvoirs : 5

Votants : 20

SÉANCE DU 15 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le lundi quinze juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Annie BARBIER, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Jean-François PIOVESANA. Théodore PAPPALO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a doté l'école élémentaire d'un équipement complet interactif pour deux classes : tableau blanc avec vidéo projecteur intégré, connexion bluetooth, ordinateurs portables, imprimantes laser, souris, appareils photo numérique, clés USB, casques, etc..., en 2009, avec l'aide de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement. Auparavant, l'école élémentaire avait bénéficié également d'une dotation TBI de la part de l'Education Nationale.

Le matériel, pour la majorité, est désormais obsolète.

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'équipement informatique dédié aux enseignants et aux enfants avec le projet d'acquisition et d'installation de 37 ordinateurs portables reliés à des tableaux blancs interactifs avec armoire de stockage et de rechargement... Le budget primitif 2015 prévoit l'investissement, article 2183.

Monsieur le Maire propose donc l'équipement complet interactif de 30 ordinateurs portables pour les élèves et de 7 ordinateurs pour les enseignants avec imprimante, tableaux blancs interactifs (TBI), vidéoprojecteurs, armoire de stockage et rechargement, clés USB, garanties, etc...

Le coût estimé est de 30.000 € HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût de l'opération :	30.000 €
D.E.T.R. 50% :	15.000 €
Part communale :	15.000 €

Monsieur le Maire propose également de solliciter une subvention de 50 % auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Grasse, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de l'équipement informatique interactif dédié aux enseignants et aux enfants avec le projet d'acquisition et d'installation de 37 ordinateurs portables reliés à des tableaux blancs interactifs avec armoire de stockage et de rechargement.

APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus.

SOLLICITE de Monsieur le Sous-Préfet une subvention de 50 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

